



## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du Règlement numéro 896-4**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 26 janvier 2026, le Règlement numéro 896-4 amendant le Règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 896-4 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate  
Ville de Montmagny